

## Note de présentation non technique du projet

### GAEC La Chellerai La Chellerai 53410 Le Bourgneuf la forêt

#### Demande d'Autorisation pour 106 260 places de volailles

#### I. Objet de la demande

Le GAEC la Chellerai est un élevage actuellement enregistré pour 39300 places de volailles de chair. Céline et Joël Hocdé se sont installés en 2017 suite au départ à la retraite de Martine Heulot, l'ancienne exploitante. L'exploitation de Martine Heulot comportait un poulailler de 835 m<sup>2</sup>, un poulailler de 965 m<sup>2</sup>, et une stabulation pour des bovins à l'engrais (taurillons).

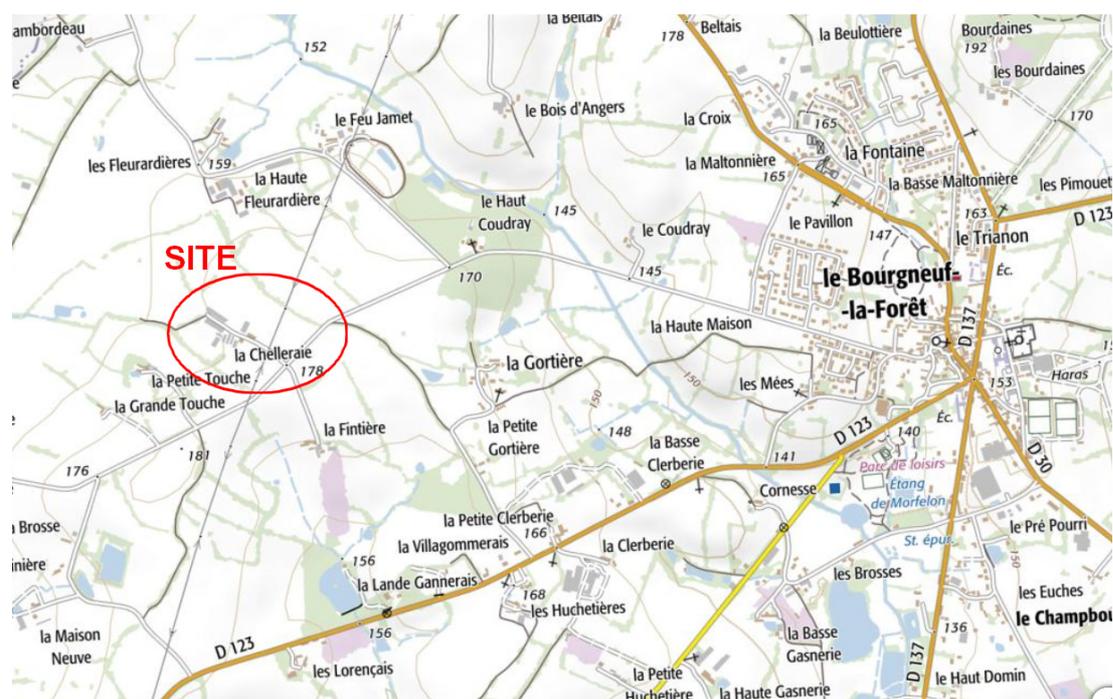
Le projet des exploitants consiste à spécialiser le site dans la production avicole. Ainsi, il est prévu de construire deux poulaillers de 1515 m<sup>2</sup> utiles, ce qui portera la capacité du site à 4830 m<sup>2</sup> et 106 260 places de poulets.

Les espèces élevées seront des poulets, des dindes, des pintades.

Les effectifs après projet seront supérieurs au seuil de l'Autorisation. (Rubrique 3660).

Le site devra également respecter la réglementation européenne sur les émissions dans l'air, notamment l'ammoniac, le méthane, et les particules fines (directive IED).

#### Plan de situation



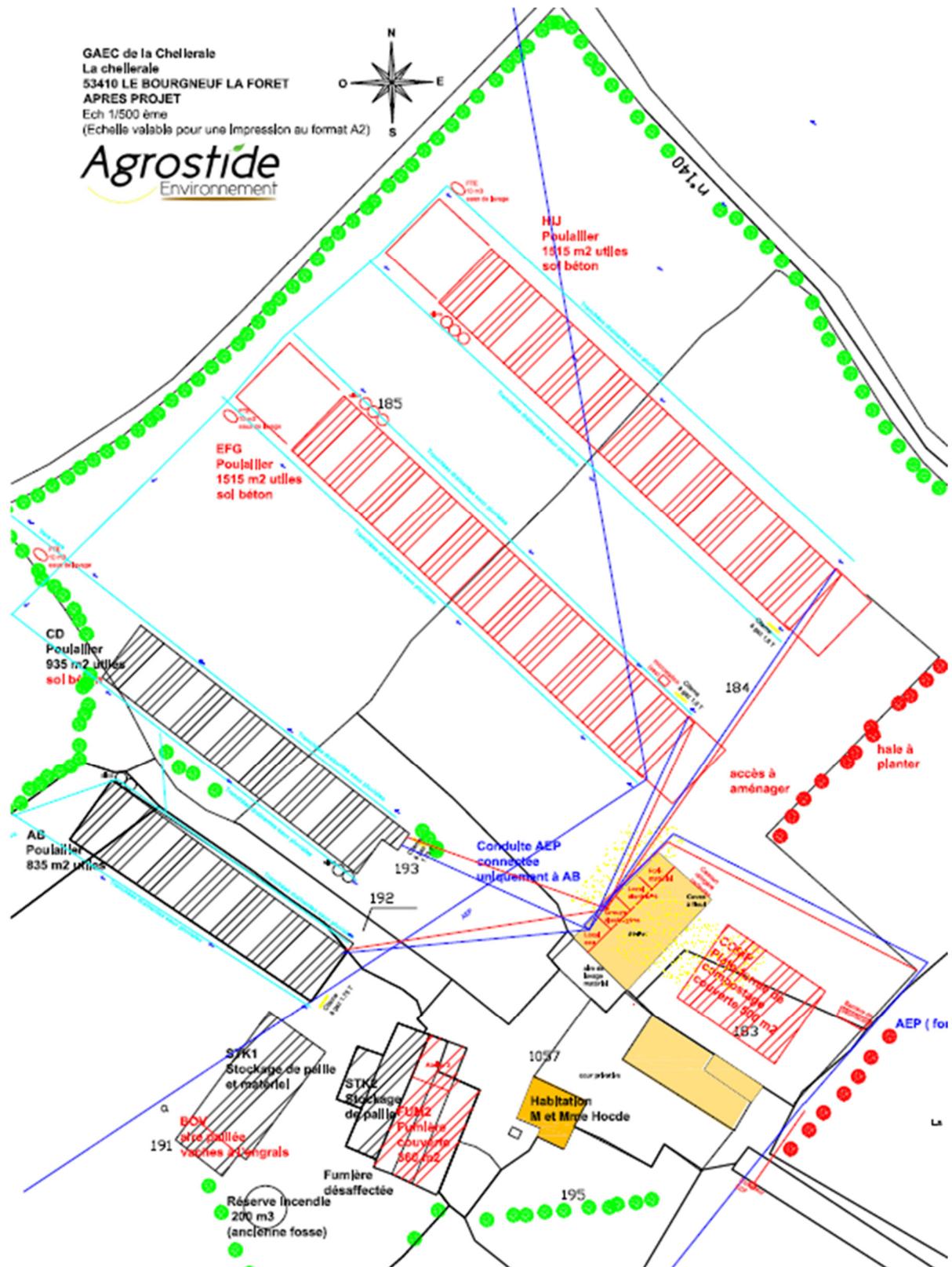
#### II. Présentation du projet et des exploitants

##### 1) Les exploitants

Joël Hocdé est diplômé d'un BP Agroéquipements et de 18 ans d'expérience professionnelle comme mécanicien agricole et Céline Hocdé bénéficie de 17 ans d'expérience dans l'élevage avicole (chef de ferme avicole chez HUBBARD). Ils ont fait le choix de s'installer en élevage avicole. Connaissant déjà le site et l'élevage, ils ont tout naturellement décidé de l'acheter lors du départ à la retraite des anciens exploitants.

## 2) Le projet

Le projet consiste à construire deux nouveaux poulaillers de 1515 m<sup>2</sup> utiles, chacun, et à rénover le bâtiment CD.



Capacité des poulaillers et fonctionnement envisagé.

Poulailler	Surface utile	Nombre de places		
		Poulets	Dindes	Pintades
AB	965	21230	0	14475
CD	835	18370	0	12525
EFG	1515	33330	0	22725
HIJ	1515	33330	11110	22725
<b>TOTAL</b>	<b>4830</b>	<b>106260</b>	<b>11110</b>	<b>72450</b>

La capacité maximale du site en animaux, en présence simultanée, est donc de  
→ 106 260 poulets ou  
→ 11 110 dindes ou  
→ 72450 pintades

Le nombre de places maximum du site est donc atteint lorsque tous les poulaillers sont en fonctionnement « poulets ».

Le nombre d'animaux équivalents maximum est celui du fonctionnement « tout poulets » soit **106 260**.

### 3) Liste des installations classées pour la protection de l'environnement, Positionnement du projet par rapport à l'annexe à l'article R-122-2 du Code de l'Environnement.

#### ICPE

##### Site « La Chelleraie »

Activité	Rubrique	Volume	Classement
Elevage intensif (IED)	3660-a	106 260 places	Autorisation, IED
Stockage de propane	4718-2	7.3 tonnes	Déclaration, Contrôle Périodique
Stockage de paille	1530-3	5000 m3	Déclaration
Compostage	2780-2-b	2.43 tonnes/jour	Non classé
Elevage de vaches à l'engrais	2101-1	15	Non classé

#### IOTA

## Forage existant

L'élevage est alimenté en eau par un forage enregistré sous le numéro 03191X6010F. Son débit est de 4m<sup>3</sup>/h et le volume prélevé sera de 6300 m<sup>3</sup> par an

L'annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement définit les catégories de projets qui doivent être soumises systématiquement à étude d'impact.

Le projet soumis à **Evaluation Environnementale systématique** car il concerne un élevage soumis à la directive IED.

### 4) Zonages concernés par le projet

#### a) Captages d'eau potable

Les périmètres de captage les plus proches sont « Marefelon » au Bourgneuf la forêt et « L'étang de la Forge » à Port Brilllet. Aucune parcelle du plan d'épandage n'est concernée par ces captages. Ils distribuent par ailleurs une eau conforme aux normes de potabilité pour la consommation humaine.

#### b) Récapitulatif des ZNIEFFs, Natura 2000 et autres zonages

ZNIEFFs	Distance au Site	Distance aux Parcelles d'épandage
ZNIEFF 1 ETANG DE LA FORGE A PORT BRILLET	4.4 km au Sud	2 km au Sud de l'îlot7
ZNIEFF 2 ANCIENNE CARRIERE DE L'EUCME	5.1 km au Sud-Ouest	4.2 km de l'îlot5 au Sud-Ouest
ZNIEFF 2 LAC DE HAUTE VILAINE	5.6 km à l'Ouest	4.6 km de l'îlot3à l'Ouest
ZNIEFF 1 : ETANG DU MOULIN NEUF	6 km au Sud	3.7 km de l'îlot7 au Sud
ZNIEFF 2 : BOIS DES GRAVELLES	5.6 km au Sud	3.3 km au Sud de l'îlot7
ZNIEFF1 : ETANG DE CORNESSE	7.8 km au Sud	6.3 km au Sud de l'îlot7
ZNIEFF2 : ETANG D'OLIVET	7.3 km au Sud - Est	4.1 km au Sud-Est de l'îlot 7
<b>Natura 2000</b> FR5202007 - Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume	31 km à l'Est	25 km à l'ESTde l'îlot 7
<b>Zone vulnérable Nitrates</b>	Inclus dans le zonage	Inclus dans le zonage
<b>Zone d'action Renforcée Nitrates</b>	Inclus dans le zonage	Inclus dans le zonage
<b>Périmètres de captages</b>		
Marefelon	1.4 km	785 mètres de l'îlot 1
Port Brilllet.	3.7 km	740 mètres de l'îlot 7

Ni le site, ni les parcelles d'épandage ne se situent en ZNIEFF, en Natura 2000 ou sur un périmètre de protection de captage. Compte – tenu des distances et de la topographie, ils ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur ces derniers. La localisation en Zone d'actions Renforcée Nitrates induit des contraintes particulières au niveau de la fertilisation azotée, la pratique du compostage et la vente de compost permettront de diminuer les pressions organiques sur le plan d'épandage.

### c) SAGE

Le site et les communes concernées par le plan d'épandage font partie du bassin versant du Sage Mayenne. Le SAGE Mayenne comprend un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD), et un règlement, tous deux opposables aux tiers. Le projet est compatible avec le SAGE.

### d) Parc Naturel

Le Parc Naturel Régional le Plus proche est le Parc naturel du Normandie – Maine, dont la limite se situe à Ambrières des Vallées. Le site et les parcelles d'épandage ne se situent pas dans le périmètre du parc.

### e) Appellations d'origine

Les communes du rayon d'affichage et du plan d'épandage se situent sur les zones de production des IGP et AOC suivantes :

Bœuf du Maine- Maine-Anjou - Volailles de Bretagne- Volailles de Jazé- Oeufs de Loué  
Cidre de Bretagne

## 5) Maîtrise des risques et nuisances pour l'environnement et les tiers

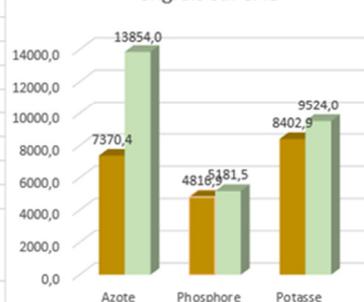
### a) Les effluents d'élevage

L'exploitation produit annuellement 892 tonnes de fumier de volailles. Les fumiers de volailles seront intégralement compostés. 70% du compost sera commercialisé, et les 30% restants valorisés sur le plan d'épandage. Le procédé choisi est un compostage avec micro-organismes. Deux casiers de fermentation de 250 m2 chacun permettront le compostage, de manière simultanée, de 4 andains. Une fumière couverte de 360 m2, au Sud du site, offrira une capacité supplémentaire pour la maturation ou le stockage de compost. [L'équilibre de la fertilisation et le respect de la réglementation Nitrates](#)

Exploitation		GAEC de la CHELLERAIE APRES PROJET						
Assolement moyen								
		Quintaux ou tonnes	Corpen export productions			Exportations parcelle		
Culture	Surface ha	Rendement	N	P	K	N	P	K
Blé tendre	14,5	75	2,5	1,1	1,7	2718,75	1196,25	1848,75
orge	12	70	2,1	1	1,9	1764	840	1596
Triticale	11,6	70	2,6	1,1	1,6	2111,2	893,2	1299,2
Mais grain	14,5	80	1,5	0,7	0,5	1740	812	580
Luzerne	10	12	46	12	35	5520	1440	4200
Bandes enherbées, divers	3,31	0				0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>65,91</b>	<b>Exportations des cultures, retenues sur SAU</b>				<b>13854,0</b>	<b>5181,5</b>	<b>9524,0</b>

Bilan Global de fertilisation sur SAU			
	Azote	Phosphore	Potasse
Production des volailles H2 Poulets-dindes	21898,0	14592,9	23130,8
bovins	1020,0	585,0	1695,0
+imports	0,0	0,0	0,0
-export Jérôme Bergère ( 48%)	0,0	0,0	0,0
-part traitée et exportée	15547,6	10360,9	16422,9
<b>Reste à gérer sur le plan d'épandage</b>	<b>7370,4</b>	<b>4816,9</b>	<b>8402,9</b>
Exportation des cultures	13854,0	5181,5	9524,0
<b>Solde</b>	<b>-6483,5</b>	<b>-364,5</b>	<b>-1121,0</b>
Solde par ha de SAU	-98,4	-5,5	-17,0
Pression par hectare de SAU	111,8	73,1	127,5

Bilan Global de fertilisation avant engrais sur SAU



## b) Les circulations de camions

Pour un lot d'animaux, les circulations de camions sont les suivantes :

	Poulets	Dindes	Pintades
<b>Nombre de camions par poulailler et par lot</b>			
Arrivée des poussins	1	1	1
Départ des volailles	3	8	5
Livraisons de gaz	1	1	0,5
Livraisons d'aliments	9	9	5
Equarisseur	3	7	3
Divers	1	1	1
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>27</b>	<b>15.5</b>

Il est donc possible de réaliser une estimation du nombre de camions, ce qui donne :

Hypothèse de fonctionnement	H1 Poulets	H2 : Poulets +Dindes	H3 Pintades
<b>Nombre de camions par poulailler et par lot</b>			
Arrivée des poussins	30	25	16
Départ des volailles	90	87,5	80
Livraisons de gaz	30	25	8
Livraisons d'aliments	270	225	80
Equarisseur	90	85	48
Divers	30	25	16
<b>Total</b>	<b>540</b>	<b>472,5</b>	<b>248</b>

Soit un maximum de 540 camions par an en hypothèse « poulets » ce qui représente une moyenne de 10.4 camions par semaine.

Ce trafic est compatible avec le réseau routier qui dessert La Chelleraie, qui est de bonne qualité.

## Remorques de compost et de fumier

Le process de compostage permet de réduire le volume et le tonnage du fumier brut d'environ 30%. Ainsi, les 892 tonnes de fumier de volailles produit correspondront, après compostage, à 29 remorques de 15 tonnes, destinées à la vente et 13 remorques de 15 tonnes, destinées à l'épandage. Il y aura également 13 remorques destinées à l'épandage du fumier de bovins.

## c) Consommations d'eau et d'énergie

Consommations d'énergie annuelles	AVANT	APRES	Remarques
<b>Eau</b>	2200 m3	6300 m3	Arrêt des taurillons qui consommaient 1500 m3 par an en 2018
<b>Electricité</b>	12880 KW	37570 KW	
<b>Propane</b>	10 tonnes	27 tonnes	
<b>Fioul</b>	7000 litres pour les cultures et 2000 litres pour les poulaillers	7000 litres pour les cultures et 4000 litres pour les poulaillers	

#### d) Incendie

Les nouveaux poulaillers seront réalisés en panneaux sandwich constitués de deux épaisseurs de tôle d'acier enserrant une épaisseur d'isolant. Cette isolation est indispensable dans la mesure où les bâtiments sont chauffés pendant la phase de démarrage des volailles. Les matériaux constitutifs des bâtiments sont les suivants :

Poulailler	Année	Surface utile	Matériaux			
			m2	Murs	Toiture	Présence de fenêtres
AB	1979	965	Panneaux sandwich : fibrociment + polystyrène Panneaux sandwich : fibrociment + polystyrène, panneaux sandwich polyuréthane sur les longs pans après rénovation	Fibrociment	Non	Non
CD	1995	835		Fibrociment	Oui après rénovation	Oui après rénovation
EFG	Projet	1515	Panneaux sandwich : tôle laquée + mousse de polyuréthane 52 mm	Panneaux sandwich : tôle laquée + mousse de polyuréthane 60 mm	Oui	Oui
HIJ	Projet	1515				
		4830				

Il est prévu de rénover le bâtiment CD afin de remplacer les panneaux sandwich en polystyrène des longs pans par des panneaux en tôle laquée et mousse de polyuréthane plus performant, répondant aux normes de sécurité « anti-feu ».

Les bâtiments sont équipés d'extincteurs et d'une réserve incendie de 200 m3.

#### e) Gestion des eaux pluviales

Les eaux des toitures des poulaillers seront collectées et canalisées vers le fossé, puis vers la mare située au Nord-Ouest. Les eaux de cour s'infiltrent sur les surfaces empierrées.

#### f) Sur l'air

L'élevage applique les Meilleures Techniques Disponibles définies au niveau européen. En pratique, ces techniques permettent de réduire les émissions dans l'air par rapport à un élevage standard. Cela a été quantifié pour l'ammoniac et le protoxyde d'azote.

Kg/an	Ammoniac	Protoxyde d'azote	Méthane
Valeur calculée pour le site	7807	266	540
Emissions pour un élevage standard équivalent	12186	627	1621
<b>Réductions permises par l'application des MTD</b>	<b>4379</b>	<b>361</b>	<b>1081</b>

g) [Le bien-être animal](#)

Le projet respectera les normes de bien-être applicables aux poulets de chair définies par l'arrêté ministériel du 28 juin 2010.

Par ailleurs les bâtiments seront munis de fenêtres laissant passer la lumière naturelle.